



Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Vallée de la Bresle

**Procès-verbal de la 11^{ème} réunion
de la Commission locale de l'eau (CLE)**

19 septembre 2013

Salle des fêtes de Nesle-Normandeuse

Durée

14h30 – 17h30

Ordre du jour

- 1) Adoption du projet de PV de la CLE du 05/07/2013
- 2) Présentation et approbation du présent ordre du jour
- 3) Adoption du projet de rapport de variantes
- 4) Adoption du projet de rapport de stratégie
- 5) Calendrier de la suite des travaux du SAGE
- 6) Remarques et observations diverses

Membres présents ou représentés par mandat

1er collège : Collège des représentants des Collectivités Territoriales et de leurs groupements et des Établissements Publics Locaux

Représentants nommés sur proposition des associations des maires			
Seine-Maritime			
M.	Jean-Claude Becquet	Maire de Morienne	
M.	Christian Roussel	Maire de Rieux	
M.	Michel Andrieux	Maire de Vieux-Rouen-sur-Bresle	
Mme	Virginie Lucot Avril	Maire d'Aumale	<i>Avait donné pouvoir à M. Andrieux</i>
Mme	Brigitte Duchaussoy	Maire de Nesle-Normandeuse	
Somme			
M.	Philippe Dallery	Maire d'Andainville	<i>Avait donné pouvoir à M. Boucry</i>
M.	Jean-Jacques Nantois	Maire de Martainneville	
M.	Daniel Denis	Maire de Sénarpont	
M.	Michel Dizambourg	Maire de Méneslies	<i>Avait donné pouvoir à M. Becquet</i>
M.	Bernard Noblesse	Maire d'Inval-Boiron	<i>Avait donné pouvoir à M. Denis</i>
M.	Firmin Boucry	Maire de Brocourt	
Oise			
M.	Patrick Périmony	Maire de Blargies	
Autres représentants des collectivités territoriales			
Mme	Annie-Claude Leuliette	Représentante du CR de Picardie	<i>Avait donné pouvoir à M. Nantois</i>
M.	Francis Sénécal	Représentant de l'Institution interdépartementale de la Bresle (76)	<i>Avait donné pouvoir à M. Périmony</i>
M.	Jérôme Bignon	Représentant de l'Institution interdépartementale de la Bresle (80)	
M.	Pierre Vigreux	Président du SMEA de la région Caux Nord Est	
M.	Jean-Pierre Trolley	Vice Président de la CC Bresle Maritime	<i>Avait donné pouvoir à M. Vigreux</i>
M.	Franck Houssays	Président du SIAEPA de la Vimeuse	
M.	Daniel Capon	Président du SIAEP du Liger	<i>Avait donné pouvoir à M. Bignon</i>
Mme	Françoise Bourgeois	Membre du syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière le Liger	
M.	Nicolas Plé	Président du syndicat Intercommunal d'aménagement hydraulique du BV de la Vimeuse	<i>Avait donné pouvoir à M. Houssays</i>

2ème collège : Collège des représentants des usagers, organisations professionnelles et associations

Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime

Représentée par M. Cabin

Chambre d'agriculture de la Somme

Représentée par M. Cauchoix

Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Normand-Picard

Représentée par M. Hucher

Pôle mondial du flaconnage de luxe de la vallée de la Bresle

Avait donné pouvoir au représentant de la CCI LNP

Comité départemental de Canoë-Kayak 80

Avait donné pouvoir au représentant du PNR Picardie Maritime

Association Picardie Nature

Avait donné pouvoir au représentant du GRAB HN / AB Picardie

Association syndicale autorisée de la Bresle

Représentée par M. Chaidron

Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Seine-Maritime

Représentée par M. Martin

Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Somme

Représentée par M. Bertin

Union fédérale des consommateurs « Que Choisir Rouen »

Représentée par M. Pessy

Haute-Normandie Nature Environnement

Avait donné pouvoir au représentant de UFC « Que choisir Rouen »

PNR Picardie Maritime

Représenté par Mme Boué

GRAB Haute-Normandie / AB Picardie

Représentés par M. Quevauvilliers

3ème collège : Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics locaux**Préfecture de la Région d'Ile de France, M. le Préfet coordonnateur de bassin**

Avait donné pouvoir au représentant de la DREAL de Haute-Normandie

Le Préfet de la Seine-Maritime représenté par Mme la Sous-Préfète de Dieppe

Représentée par M. Cousin

Agence de l'eau Seine-Normandie

Représentée par M. Calba

Agence des aires maritimes protégées

Représentée par M. Harlay

Délégué Interrégional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)

Représenté par M. Richard

Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie

Représenté par M. Thinus

Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Picardie

Représenté par M. Vorbeck

Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime

Représenté par M. Torterotot

Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Somme

Avait donné pouvoir au représentant de la DDTM de Seine-Maritime

Directeur Départemental des Territoires de l'Oise

Avait donné pouvoir au représentant de la DREAL Picardie

Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie

Avait donné pouvoir au représentant de l'AESN

Agence Régionale de Santé de Picardie

Avait donné pouvoir au représentant de l'ONEMA

Autres personnes présentes

Mme Gaouyer – Présidente de l'Institution interdépartementale de la Bresle

M. Billard – Directeur de l'Institution interdépartementale de la Bresle

Mme Melet - Institution interdépartementale de la Bresle – Animatrice du SAGE

M. Lefrancq – Institution interdépartementale de la Bresle - Animateur de bassin versant

Mme de Saint Germain - Institution interdépartementale de la Bresle – Secrétaire-comptable

M. Millair – SAFEGE – Chef de projet

Mme Ratier - SAFEGE –Ingénieure de projet

Mme Tessier - SAFEGE –Ingénieure de projet

M. Dereux – MD Conseil

Mme Gérouard – Chambre d'agriculture 76

Mme Lathuile – CCI Littoral Normand - Picard

Mme Bauchet – SMEA Caux Nord Est

M. Lespeyres – Délégué SIARL

Membres excusés

1er collège : Collège des représentants des Collectivités Territoriales et de leurs groupements et des Établissements Publics Locaux

M.	Joël Milon	Maire de Nullemont
M.	Laurent Mylle	Maire de Lannoy-Cuillère
M.	Thierry Levasseur	Représentant du CR de Haute Normandie
M.	Daniel Destruel	Représentant du CG de la Somme
Mme	Marie Le Vern	Représentante du CG de la Seine-Maritime
M.	Joël Patin	Représentant du CG de l'Oise
M.	Joël Hucleux	Vice-Président de la CC Picardie Verte

2ème collège : Collège des représentants des usagers, organisations professionnelles et associations

Chambre d'Agriculture de l'Oise
Société Gheerbrant, représentant des producteurs d'hydroélectricité

Le Président Bignon introduit la séance en saluant les membres de la CLE et en les remerciant de leur présence.

1) Adoption du projet de PV de la CLE du 05/07/2013

L'animatrice du SAGE rappelle que le projet de procès-verbal de la CLE précédente a été joint aux convocations.

Aucune remarque n'étant formulée, le Président Bignon propose d'adopter le projet de procès-verbal du 05/07/2013. **Celui-ci est adopté à l'unanimité.**

2) Présentation et approbation de l'ordre du jour

L'animatrice du SAGE présente l'ordre du jour.

En l'absence d'observations sur cet ordre du jour, Le Président Bignon propose d'approuver celui-ci. **L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.**

Le Président Bignon s'assure auprès de l'animatrice du SAGE que le quorum est atteint.

Le Président Bignon explique que suite à la démission d'Alain Le Vern de tous ses mandats électifs, et en particulier de son mandat de sénateur, Mme Gaouyer est appelée à lui succéder dès le mois d'octobre au Sénat. Mme Gaouyer est alors démissionnaire de son mandat de Conseillère générale et par voie de conséquence de ses fonctions de Présidente de l'Institution interdépartementale de la Bresle. De ce fait, un nouveau Président de l'Institution devra être élu dans les semaines à venir.

3) Adoption du projet de rapport de variantes

L'animatrice du SAGE rappelle comment a été construit le rapport de variantes :

La construction du rapport de variantes a débuté avec la tenue des 4 commissions thématiques des 15 et 25 mars 2013. Les dernières précisions ont été apportées cet été sur la base des remarques faites en CLE du 05/07.

Le rapport de variantes (ou scénarios alternatifs) reprend l'ensemble des pistes d'actions proposées par les membres de la CLE et les participants aux réunions de travail pour atteindre *a minima* les objectifs de bon état des eaux et de gestion équilibrée des milieux. Ces propositions de pistes d'actions ont été faites au regard du diagnostic du SAGE et du scénario tendanciel (Quel sera l'état probable futur du territoire ?).

Au total, il y a environ 150 pistes d'actions ; pour chacune d'entre elles, il est précisé le maître d'ouvrage et les partenaires pressentis, son coût, et son niveau d'ambition allant de 1 à 3. Les actions de niveau d'ambition 1 sont celles devant être mises en œuvre *a minima* pour atteindre le bon état des eaux.

L'animatrice du SAGE souligne que ce rapport est bien connu de tous car il est au cœur du travail mené depuis plusieurs mois.

Mme Ratier (SAFEGE) précise que 2 pistes d'actions ont été modifiées à l'issue de la CLE du 5 juillet 2013 dans le rapport qui est proposé ce jour à l'adoption :

La piste d'action n°68 : « *Etudier la possibilité de restaurer les flux biologiques, hydrauliques et sédimentaires au niveau de l'interface mer/rivière (étude coût - bénéfice)* »

La piste d'action n°124 : « *Identifier les zones dans lesquelles l'érosion des sols agricoles peut créer des dommages importants en aval ou est de nature à compromettre l'atteinte du bon état pour délimiter des zones d'actions prioritaires* »

Ces 2 pistes d'actions n'appellent pas de remarque de la part de l'assemblée.

M. Torterotot suggère de parler de « mise en place d'autorisations de déversement » dans la piste d'action n°49 en lieu et place de « conventions spécifiques de raccordement ».

Mme Ratier indique que cette remarque sera prise en compte tant dans le rapport de variantes que dans le rapport de stratégie.

En l'absence de remarques supplémentaires, le Président Bignon propose de passer à l'adoption du rapport de variantes.

Le rapport de variantes, sous réserve de la prise en compte de la remarque sur la piste d'action n°49, est adopté à l'unanimité avec 46 voix.

4) Adoption du projet de rapport de stratégie

L'animatrice du SAGE rappelle la méthodologie employée pour construire le rapport de stratégie : le rapport de variantes constitue « la boîte à idées » de la CLE dans laquelle elle « pioche » pour construire sa stratégie. Cette construction a eu lieu lors de la CLE du 5 juillet 2013. Pour que les membres de la CLE puissent la préparer au mieux, une note leur présentant la méthodologie employée ainsi que les questions sur lesquelles ils allaient être amenés à se pré-positionner leur a auparavant été transmise.

Les actions de niveau d'ambition 1 ont été considérées comme devant intégrer le SAGE puisqu'elles constituent les actions à mettre en œuvre *a minima* pour atteindre les objectifs du SAGE., Les actions de base, qui constituent le scénario socle, ont été présentées par objectif.

Les questions qui ont été posées à la CLE visaient à retenir ou non des actions de niveau d'ambition supérieur. Chaque membre de la CLE y a répondu de manière individuelle via des bulletins qui ont été dépouillés pendant la séance. Les personnes représentées par mandat ont pu remplir ces bulletins. Au total, 39 bulletins ont été remplis (55 membres dans la CLE). Le quorum est atteint à 37 membres.

Les résultats du dépouillement ont été communiqués par mail, à titre informatif, aux membres de la CLE mi – juillet.

Comme convenu en CLE, SAFEGE a rédigé au cours du mois de juillet le rapport de stratégie sur la base des résultats obtenus en CLE du 5 juillet. Les actions retenues pour la stratégie du SAGE sont donc :

- Toutes les actions de niveau d'ambition 1
- Les actions de niveau d'ambition supérieure (2 et 3) ayant obtenu une majorité d'avis favorables en CLE.

En août, les membres de la CLE qui le souhaitent ont pu relire une première fois le rapport de stratégie. Deux membres ont relu et formulé des remarques. La version qui est proposée à l'adoption tient compte de ces remarques.

En l'absence de questions et remarques, la parole est donnée à Mme Ratier. Mme Ratier met en perspectives le coût envisagé de la mise en œuvre du SAGE de la vallée de la Bresle avec d'autres SAGE de la région Haute-Normandie.

SAGE				
Superficie	409 km ²	1197 km ²	970 km ²	748 km²
Coût (€)	90 - 120 millions	88 millions sur 6 ans	109 millions	83 millions

Le Président Bignon insiste sur le fait qu'adopter la stratégie ne revient pas à s'engager sur les coûts présentés. Il faut réfléchir dans un premier temps au bien fondé des pistes d'actions et à l'ambition que l'on se donne. La mise en œuvre du SAGE nécessitera de trouver les maîtres d'ouvrage et des financements. Les actions du SAGE seront priorisées, territorialisées et enfin réalisées au regard des moyens financiers disponibles. Le financement des projets s'inscrit dans la durée.

Les résultats de la construction de la stratégie en CLE du 5 juillet 2013 sont distribués aux membres de la CLE.

Le Président Bignon demande à l'assemblée s'il y a des questions sur la méthodologie employée lors de la dernière CLE pour construire la stratégie. Aucune observation n'est formulée.

Mme Ratier rappelle qu'il s'agit, pour le SAGE de la vallée de la Bresle, d'un coût estimatif sur 10 ans et qu'un SAGE n'est pas un contrat : les coûts sont adaptés, ajustés et rationalisés au cours de la mise en œuvre.

Le Président Bignon insiste sur le fait qu'adopter la stratégie ne revient pas à s'engager sur les coûts présentés. Il faudra trouver des maîtres d'ouvrages, des financements. Le financement des actions s'inscrit dans le temps.

Les résultats du pré-positionnement obtenu en CLE du 5 juillet sur chaque « question stratégique » est distribué aux membres de la CLE.

En l'absence de remarques, Mme Ratier poursuit en présentant la stratégie, telle que construite par les membres de la CLE précédente, objectif par objectif.

Enjeu 1 : Préserver et améliorer l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau

Objectif 1.1. : Améliorer la connaissance sur l'état qualitatif des masses d'eau

Après présentation, aucune remarque n'est formulée sur la stratégie construite par la CLE relative à l'objectif 1.1.

Objectif 1.2. : Connaître et diminuer les pressions d'origine agricole

Un élu demande pourquoi le nombre de réponses (favorables et défavorables) à chaque question stratégique posée lors de la dernière CLE n'est pas identique et peut varier de 20 à 32.

Aucune remarque n'est formulée sur la stratégie construite par la CLE relative à l'objectif 1.1.

L'animatrice du SAGE explique que le nombre de réponses ne tient pas compte de l'abstention de certains membres de la CLE du 5 juillet sur certaines questions. Cette abstention s'explique par le fait que :

- Quelques représentants des services de l'Etat ont préféré s'abstenir sur certaines questions stratégiques afin de ne pas influencer sur la stratégie retenue, comme l'avait évoqué M. Moroy lors de la précédente CLE.
- Les questions stratégiques portaient sur des thématiques extrêmement diverses. Il est difficile pour tout un chacun de maîtriser l'ensemble des thématiques. De ce fait, certains membres ont parfois préféré s'abstenir sur quelques questions. Cet aspect renforce le crédit à donner aux résultats : les membres de la CLE se sont positionnés sur les questions stratégiques a priori « en connaissance de cause ».

M. Torterotot indique que les objectifs et les actions retenus, via l'adoption de la stratégie, subiront très certainement des modifications lors de l'écriture du PAGD. L'adoption de la stratégie consiste-t-elle bien à retenir les grands principes qui seront déclinés dans le PAGD ?

M. Millair précise qu'au fur et à mesure de la rédaction du PAGD, certains objectifs pourront être fusionnés ou reformulés. Toutefois, ces modifications respecteront le sens et les principes validés par l'adoption de la stratégie.

M. Torterotot propose par exemple de basculer les actions de l'objectif 1.3 « Limiter les transferts de polluants et matière vers les masses d'eau par ruissellement » dans l'objectif 3.2 « Lutter contre les phénomènes d'érosion des sols et de ruissellements » car il en est un sous-domaine.

L'animatrice du SAGE insiste sur le fait qu'une action non retenue lors de l'adoption de la stratégie ne sera pas présente dans le PAGD. Elle indique par ailleurs qu'il n'est pas envisageable, lors de la rédaction du PAGD, d'ajouter des objectifs ou dispositions d'importance majeure, qui n'auraient jamais été évoqués en phase variantes/ stratégie (réduction d'usage de certaines substances en deçà des limites actuellement fixées par la réglementation ou le SDAGE par exemple).

Le Président Bignon approuve les propos tenus en soulignant que cet aspect est mentionné dans le chapitre 2 du rapport de stratégie : « *Les actions pourront être fusionnées pour aboutir à une unique ambition dans le cas où elles diffèrent de degré de mise en oeuvre. Ainsi, le PAGD comportera nettement moins de 153 dispositions. Le nombre de dispositions n'est jamais intégralement figé après le choix de la stratégie. L'écriture du PAGD, la relecture juridique peuvent conduire à une fusion / simplification de certaines dispositions. Dans certains cas, le formalisme des comités de rédaction peut conduire à scinder deux propositions dans un souci de clarté. Par ailleurs, ce formalisme peut conduire à reformuler l'intitulé de certaines dispositions* ».

Il rappelle que la stratégie n'est pas opposable. Pour la rédaction du PAGD et du règlement, il faudra à la fois rester souples et vigilants.

Objectif 1.3 Limiter le transfert de polluants et matière vers les masses d'eau par ruissellement

M. Calba précise que l'inventaire effectué par l'Agence de l'Eau en Haute-Normandie a mis en évidence le lien entre la présence de bétouilles et la turbidité mesurée sur les captages d'eau potable. Il souligne que cette dernière est une cause majeure de non-conformité d'alimentation et de distribution de l'eau potable. Les bétouilles étant nombreuses en Seine-Maritime, il indique que la turbidité, qui est une cause de pollution accidentelle des ressources en eau, doit apparaître dans le rapport de stratégie car l'amont de la rive gauche de la Bresle est affecté par ce problème.

Le Président Bignon souligne qu'à sa connaissance, dans la Somme, il n'y a pas de pollution connue des captages par la turbidité.

L'animatrice du SAGE indique, qu'effectivement, le mot turbidité n'apparaît pas dans l'intitulé des pistes d'actions. Toutefois, elle rappelle que celles-ci ont été proposées suite au diagnostic et au scénario tendanciel dans lesquels la turbidité mesurée sur certains captages et le lien avec les bétouilles sont bien soulignés. Mme Melet demande à M. Calba si la prise en compte de sa remarque par le développement de la notion de turbidité dans le PAGD le satisfait. M. Calba indique qu'il souhaite également que cette notion soit développée dans le rapport de stratégie.

Mme Ratier propose de mentionner le mot turbidité dans la justification des choix pour cette piste d'action dans le rapport de stratégie.

Objectif 1.4 Connaître et diminuer les rejets issus des zones urbanisées

Après présentation, aucune remarque n'est formulée sur la stratégie construite par la CLE relative à l'objectif 1.4.

Objectif 1.5 Connaître et diminuer les pressions issues des activités industrielles et artisanales

M. Torterotot demande que soit revu le terme « réhabiliter » qui est trop engageant et propose de le remplacer par « Etudier la possibilité de réhabiliter les friches ».

M. Millair répond qu'effectivement le titre est engageant mais cela a été mis en évidence lors de la CLE du 5 juillet.

Mme Lathuile souligne que les discussions portent sur l'intitulé de pistes d'actions qui viennent d'être validées avec l'adoption du rapport de variantes. Il paraît compliquer de modifier l'écriture d'une action qui vient d'être validée par le vote de la CLE.

L'animatrice du SAGE rappelle que les discussions sur les pistes d'actions et leur formulation ont débuté en mars, et qu'elles peuvent être sans fin. Elle rappelle qu'il a été convenu lors de la CLE du 5 juillet qu'on arrêterait les reprises minimales de formulation des pistes d'action ; en effet, l'essentiel est de conserver l'idée générale portée par la piste d'action. Le temps d'écriture du PAGD sera consacré à s'interroger très précisément sur les mots employés.

L'animatrice du SAGE propose donc de prendre bonne note de la remarque formulée par M. Torterotot en vue de l'écriture du PAGD mais de ne pas apporter la modification dans le rapport de stratégie. En effet, comme le souligne Mme Lathuile, cela conduirait à effectuer également cette modification dans le rapport de variantes qui vient d'être approuvé par la CLE. Le vote de la CLE doit être respecté.

Objectif 1.6 Améliorer la connaissance sur l'état et le fonctionnement quantitatif des masses d'eau

Après présentation, aucune remarque n'est formulée sur la stratégie construite par la CLE relative à l'objectif 1.6.

Objectif 1.7 Améliorer la qualité de la masse d'eau côtière

M. Torterotot souligne que la convention OSPAR n'apparaît pas dans le rapport alors qu'elle a un impact pour la thématique nitrates en mer du Nord. Cette convention doit y être indiquée.

Mme Ratier indique que cet aspect sera ajouté dans le rapport de stratégie.

Objectif 1.8 Réduire la pression quantitative sur la ressource

Il est demandé s'il est possible de mentionner l'éventuelle révision de la DUP si les débits maximums autorisés sont trop élevés par rapport à ce que peut supporter le milieu.

M. Thinus précise que l'essentiel des problèmes se situe sur l'amont de la Bresle où il suffirait de ne plus augmenter les prélèvements en eau potable, en fixant une valeur à ne plus dépasser au sein de la DUP. Cela éviterait de mener une étude lourde et coûteuse sur une problématique connue.

Mme Ratier précise que les études envisagées visent l'amont du bassin versant.

M. Calba rappelle qu'à l'échelle du territoire du SAGE, la masse d'eau souterraine n'est pas en déséquilibre quantitatif. C'est au niveau local, à plus petite échelle, qu'il peut y avoir des problèmes. Il précise que l'AESN ne financera pas 400 000 euros pour un problème local. Il faut bien préciser l'échelle de travail.

M. Lhomme souligne que dans le Nord-ouest de l'Oise, pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable, il existe un programme d'interconnexions des réseaux entre les différents syndicats. Il demande si le même outil existe en Seine-Maritime et en Somme.

M. Thinus indique que compte tenu qu'il n'y a pas encore d'étude de sécurisation menée sur le secteur et qu'il est pénalisant à un débit donné de prélever en tête de bassin, il n'y a pas encore d'entente établie avec le syndicat d'eau.

L'animatrice du SAGE propose deux solutions. La première est de laisser le rapport de stratégie en l'état et d'étudier la manière de prendre en compte les échanges du jour dans l'écriture du PAGD. La seconde consiste à demander aux membres de la CLE leur avis sur cet objectif.

M. Richard précise que le périmètre amont de la Bresle est un secteur cible sur lequel, au bout des 5 ans du SAGE, sont attendues des réponses biologiques maximales. Ainsi, il doit y avoir cohérence entre l'aspect quantitatif par rapport aux actions qui vont être engagées.

L'animatrice du SAGE propose d'avancer sur les objectifs suivants. Une décision sur la question sera prise à la fin de la séance.

Objectif 2.1 Structurer la maîtrise d'ouvrage des milieux aquatiques sur le bassin versant

Après présentation, aucune remarque n'est formulée sur la stratégie construite par la CLE relative à l'objectif 2.1.

Objectif 2.2 Améliorer la gestion des cours d'eau sur le bassin versant

Après présentation, aucune remarque n'est formulée sur la stratégie construite par la CLE relative à l'objectif 2.2.

Objectif 2.3 Restaurer les continuités écologiques transversales et longitudinales

M. Thinus demande à préciser l'expression « ouverture d'ouvrage » qui est une des solutions pour traiter les obstacles à l'écoulement.

Objectif 2.4 Connaître, préserver et reconquérir les zones humides

M. Cabin demande à ce que soit pris en compte l'impact de la préservation et de la reconquête des zones humides sur la consommation des terrains agricoles et que soit évalué l'impact économique sur les exploitations agricoles

L'animatrice du SAGE répond que cette remarque est bien entendue mais qu'il est impossible d'y répondre aujourd'hui ou dans les semaines à venir. Les terres agricoles qui seront éventuellement concernées ne sont pas et ne peuvent pas être connues aujourd'hui. Elle rappelle par ailleurs que les représentants du monde agricole seront associés au travail de caractérisation et de hiérarchisation des zones humides par la création d'un comité de pilotage élargi.

M. Denis estime perdre son temps devant un travail très technique qui va engendrer des dépenses considérables pour les collectivités alors qu'il existe des solutions plus simples.

L'animatrice du SAGE rappelle les propos tenus par M. Bignon en début de séance. L'adoption de la stratégie ne revient pas à s'engager contractuellement sur la réalisation des actions. Dans tous les SAGE, le coût des actions doit être estimé. Toutefois lors de la mise en œuvre du SAGE, les actions seront priorisées, territorialisées et enfin réalisées au regard des moyens financiers disponibles.

Le Président Bignon insiste sur le fait que la stratégie du SAGE constitue un plan d'actions sur 10 ans qui effectivement nécessitera un travail considérable. Toutefois, il ne faut pas oublier que par le passé, on nous imposait les choses. Aujourd'hui, via l'élaboration du SAGE, nous avons notre mot à dire.

Objectif 3.1 Connaître le risque érosion et le risque d'inondation par ruissellement

Après présentation, aucune remarque n'est formulée sur la stratégie construite par la CLE relative à l'objectif 3.1.

Objectif 3.2 Lutter contre les phénomènes d'érosion des sols et de ruissellement

Après présentation, aucune remarque n'est formulée sur la stratégie construite par la CLE relative à l'objectif 3.2.

Objectif 3.3 Limiter les apports par ruissellement issu des zones urbanisées

Après présentation, aucune remarque n'est formulée sur la stratégie construite par la CLE relative à l'objectif 3.3.

Objectif 3.4 Connaître le risque inondation par débordement

M. Torterotot demande si, dans l'état des lieux, il n'y a pas de risque inondation autre que par débordement. Il propose d'enlever le terme « par débordement ».

Mme Lathuile indique que, dans le groupe de travail, deux risques ont été évoqués, par débordement et par remontée de nappe, sur lesquels la connaissance demeure partielle.

L'animatrice du SAGE indique que la prise en compte de cette remarque nécessiterait de modifier l'intitulé de l'objectif tant dans le rapport de variantes que dans le rapport de stratégie. Elle propose de prendre note et d'effectuer la correction lors de l'écriture du PAGD.

Objectif 3.5 Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens

Mme Lathuile souligne que dans le rapport de stratégie n'apparaît pas l'information sur le système d'alerte en temps réel et la définition technique.

L'animatrice du SAGE indique qu'il n'est peut être pas judicieux d'apporter, dès à présent, la précision sur le système d'alerte des crues qui sera utilisé. Il avait été évoqué lors de la construction des variantes un système d'alerte SMS. Toutefois, il existe certainement d'autres systèmes d'alerte moins coûteux et peut être plus adaptés au régime hydrologique de la Bresle. Le bassin versant de la Bresle a pu subir par le passé des inondations. Toutefois, il n'est pas soumis à des phénomènes cévenols et des inondations extrêmement brutales et répétées telles que dans le sud-est de la France.

M. Noblesse rappelle que le Liger a largement débordé il y a 20 – 25 ans suite à un violent orage ; des routes ont été emportées, le bourg d'Inval-Boiron a été inondé.

Objectif 4.1 Optimisation de la gouvernance de l'eau

Après présentation, aucune remarque n'est formulée sur la stratégie construite par la CLE relative à l'objectif 4.1.

Objectif 4.2 Protéger les captages du bassin des pollutions diffuses, ponctuelles et accidentelles

M. Calba stipule que le Comité de Bassin va vérifier la conformité avec les dispositions prévues par le SDAGE notamment en termes de restauration de la continuité écologique, de surveillance et de protection de la ressource contre les pollutions diffuses. Il souligne que ces deux éléments doivent être précisés dans la rédaction du PAGD ; il faut être clair sur le nombre de captages.

Objectif 4.3 Sécuriser l'alimentation en eau potable

Après présentation, aucune remarque n'est formulée sur la stratégie construite par la CLE relative à l'objectif 4.3.

Avant de passer au vote pour l'adoption du rapport de stratégie, le Président Bignon laisse la parole pour d'éventuelles questions.

Il est convenu de maintenir les actions relatives à l'objectif 1.8 sur les liens nappe - rivière, les débits minimums biologiques, etc. La pertinence du maintien de ces actions sera étudiée lors de l'écriture du PAGD.

M. Chaidron indique que le captage de Marques ne figure pas sur la carte de synthèse de l'enjeu 4. Après vérification, il est indiqué à M. Chaidron que ce captage apparaît bien.

M. Torterotot réagit par rapport au tableau 2 du rapport de stratégie intitulé : récapitulatif des maîtres d'ouvrage. Il précise que les services de l'Etat pilotent les actions mais ne sont pas maîtres d'ouvrage.

En l'absence de remarques complémentaires, il est procédé au vote d'adoption du rapport de stratégie. Le rapport de stratégie est adopté avec

- **42 voix « pour »**
- **3 abstentions**
- **Aucune voix « contre ».**

Il est indiqué par l'assemblée que M. Roussel a quitté la séance 30 minutes auparavant.

Le Président Bignon propose à la CLE une pause de 10 minutes avant de reprendre la séance sur le calendrier des prochains mois.

5) Calendrier de la suite des travaux du SAGE

L'animatrice du SAGE présente l'organisation des travaux au cours des prochaines semaines pour la rédaction du PAGD et du règlement :

- **En cours** : Analyse des offres de l'étude d'« accompagnement juridique pour la rédaction du projet de SAGE »
- **Début octobre** : Attribution, notification et démarrage de l'étude d'accompagnement juridique
- **Mi-octobre à mi-novembre** : comités de rédaction du SAGE

Comités de rédaction	Date	Obj. (rapport variantes)	Thématiques
Semaine du 21 octobre			
1/2 journée 1	23 octobre après-midi	1.3, 1.4, 1.5,	Assainissement collectif, ANC, activités industrielles et artisanales
1/2 journée 2	24 octobre matin	3.1, 3.2. ; 3.3, 3.4, 3.5, 3.6	érosion, hydraulique douce, ruissellement urbain, inondation
Semaine du 28 octobre			
1/2 journée 3	28 octobre après-midi	2.1, 2.2, 2.5, 2.3(début)	MOA rivières, PPRE, début continuité (ouvrages)
1/2 journée 4	29 octobre matin	2.3 (fin), 2.5	Fin continuité (espaces de mobilité, carrière), ZH
Semaine du 4 novembre			
1/2 journée 5	6 novembre matin	1.2, 1.7	Actions agricoles, actions littorales
1/2 journée 6	6 novembre après-midi	1.6, 1.8, 4.1, 4.2, 4.3	Groupements, sécurisation AEP, DUP, étude BAC
Semaine du 18 novembre			
1/2 journée 7	18 novembre après-midi		Reprise
1/2 journée 8	19 novembre matin		Reprise

La composition des comités de rédaction a été fixée au mois de juillet et est la suivante :

- Institution de la Bresle (animatrice du SAGE + éventuellement un chargé de mission)
- Un représentant des DDT(M)
- Un représentant des DREAL
- Un représentant de l'AESN
- Selon la thématique, un ou deux experts (ONEMA, ARS, etc)
- 1 représentant des élus : le Président de la CLE (M. Bignon) ou l'un des 3 vice-présidents (M. Nantois, Mme Lucot-Avril ou M. Périmony)
- Au maximum 4 représentants des usagers parmi les 5 de la commission permanente (ASA, Fédération de Pêche, Chambre d'agriculture, CCI, GRAB HN/AB Picardie)

Les rôles des élus et des représentants des usagers en comités de rédaction seront les suivants :

- Observer / Ecouter pour ensuite rapporter en CLE le travail effectué
- Etre garant de la stratégie adoptée par la CLE
- Eventuellement, selon les capacités de chacun, contribution technique

Les comités de rédaction ne seront pas un lieu de défense d'intérêts. C'est l'objet de la CLE.

- **Décembre** : Présentation du projet de PAGD et de règlement en CLE
- **Janvier** : Proposition à l'adoption du projet de PAGD et de règlement en CLE, avant procédure de consultation.

La Président Bignon insiste sur l'importance de présentation du projet de SAGE en CLE en 2 temps. Il insiste sur le fait que la tenue du calendrier est fondamentale car les élections communales vont engendrer un renouvellement de la composition de la CLE. Cela nécessiterait de représenter tout le travail réalisé à de nouveaux élus.

En l'absence de remarques sur le calendrier, l'animatrice du SAGE poursuit. Elle rappelle qu'un SAGE est mis en oeuvre grâce aux maîtres d'ouvrage du territoire, qui sont membres ou non de la CLE. Pour s'assurer de la mise en oeuvre d'un SAGE, le mieux reste de l'anticiper. Autrement dit, les maîtres d'ouvrage volontaires peuvent, préalablement à l'approbation du SAGE, engager des nouveaux projets visés par le SAGE ou poursuivre ceux d'ores et déjà amorcés.

Par exemple, l'Institution de la Bresle va rencontrer au cours des prochaines semaines les collectivités porteuses de SCOT pour anticiper au mieux la prise en compte du SAGE par les SCOT (auquel le SCOT doit être compatible) dans ces documents.

Par ailleurs, un premier échange a eu lieu avec les représentants des agriculteurs biologiques, à leur demande, pour amorcer le travail sur le territoire du SAGE.

La rédaction du SAGE a permis de lancer une dynamique de travail sur les zones humides via l'étude de délimitation achevée l'an passée. L'institution de la Bresle, qui est visée comme maître d'ouvrage privilégié sur les zones humides, propose de poursuivre le travail engagé en s'appuyant sur la stratégie retenue par la CLE.

Concrètement, l'Institution de la Bresle propose de constituer le comité de pilotage élargi demandé par la CLE. Pour cela, il est proposé d'utiliser une méthodologie similaire à celle employée pour l'étude de délimitation, c'est-à-dire une sollicitation par courrier. Suite aux retours, il est envisagé de réunir un premier comité de pilotage fin 2013 – début 2014. Cela dépendra de la densité des travaux de rédaction du PAGD et du règlement. Les premiers travaux seront techniques puisqu'il s'agira de travailler sur la méthodologie de caractérisation. **Ce comité de pilotage n'a pas vocation à écrire le SAGE, il anticipe sa mise en oeuvre.**

6) Remarques et observations diverses

M. Cousin indique que concernant l'alerte et l'intercommunalité les Préfectures et Sous-Préfectures sont directement compétentes en la matière.

En l'absence de remarques complémentaires, M. BIGNON lève la séance à 17h45.